

■ **COMPASSION SUISSE**, à Concise, En Portel 2. Nouvelle association. Statuts du 17 décembre 2002. But: venir en aide aux enfants dans les pays en développement par le moyen de parrainages; aider au financement et à la réalisation de secours d'urgence et de projets de développement dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la formation professionnelle et de toute autre action d'aide aux enfants; édition, publication, production et projection Multimédia utilisant tout moyen de communication et toute forme de support ayant pour but la propagation de l'évangile aux enfants; présenter au public les besoins d'enfants souffrant de la pauvreté. Ressources: dons, legs, revenus des biens, cotisations, subventions, produits des rétributions pour services, recettes diverses. Organes: assemblée générale, comité de 3 à 7 membres, commission de vérification des comptes. L'association est engagée par la signature individuelle de Gerber Willy, de Langnau im Emmental, à Lausanne, président, et Mermod Philippe, de Sainte-Croix, à Concise, vice-président.

Journal no 1306 du 05.02.2003
(00857216 / CH-550.1.033.079-2)